



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1080

Signature d'une convention cadre et d'une convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Lyon et la Fondation Entreprise Réussite Scolaire (FERS)

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 AVRIL 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1080 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE ET D'UNE
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA FONDATION
ENTREPRISE REUSSITE SCOLAIRE (FERS) (DIRECTION
DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 avril 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon, engagée dans une démarche de Projet Educatif Local depuis 2002, souhaite poursuivre son partenariat engagé avec la Fondation Entreprise Réussite Scolaire.

Créé par un réseau de grandes entreprises et la Ville de Lyon et reconnue d'utilité publique en 1993, la Fondation se donne pour but d'aider à l'amélioration de la réussite scolaire des enfants, à leur ouverture sur les réalités économiques, techniques et culturelles du monde contemporain et à contribuer au développement des relations entre l'entreprise, l'école, les collectivités territoriales et les familles.

La Ville de Lyon développe un Projet éducatif local décliné aujourd'hui dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT) qui vise, au travers des parcours scolaires et éducatifs, à amener les enfants de 2 à 16 ans à maîtriser les savoirs, savoir-faire et savoir-être, à développer le respect et la confiance pour soi et pour les autres, à devenir des adultes autonomes et responsables.

La Ville de Lyon s'appuie pour réaliser ces objectifs sur des partenaires impliqués dans l'éducatif et notamment sur la Fondation Entreprise Réussite Scolaire. Cette Fondation, qui a un statut associatif, met l'expertise et les moyens des entreprises qui l'ont fondée au service des projets construits en partenariat avec l'Inspection Académique.

La Ville de Lyon met, depuis de nombreuses années, gratuitement à disposition de la Fondation Entreprise Réussite Scolaire des locaux administratifs situés 4 rue Joseph Serlin à Lyon 1^{er}, au 3^e étage. Ils ont une superficie d'environ 170 m², dont 130 m² à usage exclusif et environ 40 m² partagés, sachant que le mobilier est propriété de la Fondation.

La valeur locative annuelle du bien mis à disposition est estimée en 2015 à 24 709, 50 euros/an.

Par ailleurs, la Ville de Lyon prend en charge les fluides (eau et électricité) et le chauffage pour un an maximum non renouvelable.

La Fers bénéficiera de la gratuité de la redevance pour un an maximum non renouvelable.

Le ménage des locaux est immédiatement à la charge de la FERS, à l'exception des parties communes.

En contrepartie de la mise à disposition de ces locaux par la Ville de Lyon, la Fondation s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation des objectifs suivants :

➤ Contribution à une meilleure connaissance du monde économique dans les écoles en intégrant le développement du périscolaire lyonnais, conséquence de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

➤ Implication dans les parcours de découverte des sciences, des techniques et des métiers en intégrant le développement du périscolaire lyonnais, conséquence de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

➤ Mise en œuvre d'équipements mis à disposition des écoles de la Ville de Lyon notamment en intégrant le développement du périscolaire lyonnais, conséquence de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Afin de contribuer aux actions communes engagées sur une communauté d'objectifs, la Ville de Lyon souhaite formaliser une convention cadre permettant un partenariat d'une année en contrepartie de la gratuité des locaux, convention non renouvelable tacitement.

Cette convention cadre prévoit notamment une définition commune des actions.

Par ailleurs, les conditions d'occupation des locaux mis à disposition sont précisées dans une convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. La mise à disposition à titre gratuit des locaux à usage administratif à la Fondation Entreprise Réussite Scolaire aux conditions sus évoquées, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit est approuvée.

2. La convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Fondation Entreprise Réussite Scolaire est approuvée.

3. La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Fondation Entreprise Réussite Scolaire est approuvée.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA